

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

Bissau, le 30 mars 2010

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le mardi 30 mars 2010, dans les locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Bissau, en République de Guinée-Bissau, sous la présidence de Monsieur José Mário VAZ, Ministre des Finances de la République de Guinée-Bissau, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Soumaïla CISSE, le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, et le Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), Monsieur Léné SEBGO.

Au titre de la BCEAO, le Conseil, examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à fin décembre 2009, s'est félicité de la modération de l'inflation dans la zone, imputable à l'atténuation des tensions sur les prix des céréales locales ainsi que des denrées alimentaires importées. Les Ministres se sont toutefois préoccupés de l'atonie de l'activité dans l'Union, en dépit des mesures de soutien mises en œuvre au plan communautaire, de l'orientation de la politique monétaire plus favorable à la croissance, et de la reprise économique au plan international. A cet égard, le Conseil a réitéré son exhortation à l'endroit des établissements de crédit de l'Union en vue de créer les conditions d'un financement adéquat des économies. Les Ministres ont décidé de l'organisation, en marge de leur session de juin 2010, d'une concertation consacrée aux mesures à mettre en œuvre pour l'accélération de la croissance dans l'Union.

Les Ministres ont décidé de créer un Comité de Stabilité Financière dans l'UMOA, cadre formel de concertation, de coopération et de coordination entre régulateurs et superviseurs du secteur financier. Le Conseil a donné mandat à son Président pour signer le Protocole d'accord afférent à ce Comité, dont le mandat est d'assurer une veille en matière de risques systémiques et de contribuer à renforcer la résilience du système financier aux chocs interne et externe.

Le Conseil a été tenu informé des mesures prises par la Banque Centrale, afin que l'ensemble des titulaires de comptes dans ses livres puissent se conformer aux dispositions requises en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment dans le cadre de l'exécution de leurs paiements transfrontaliers.

Les membres du Conseil ont été informés de l'état de la mise en œuvre des décisions prises lors de leur session extraordinaire tenue le 20 novembre 2009, notamment celles relatives à l'organisation d'une opération de titrisation des créances publiques et à la création d'un comité régional pour l'amélioration du marché de la dette publique.

Le Conseil des Ministres s'est félicité de l'entrée en vigueur de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO, prévue le 1^{er} avril 2010. Dans ce cadre, le Conseil a procédé à la nomination des membres du Comité de Politique Monétaire et pris acte de la désignation, par les Etats, de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de la BCEAO.

Les Ministres ont été informés des conclusions des réunions de l'AMAO et de la ZMAO tenues en décembre 2009 à Accra, au Ghana, sur le processus d'intégration économique, monétaire et financière en Afrique de l'Ouest.

Au titre de la Commission Bancaire, le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions des travaux de la 79^{ème} session, tenue à Bissau le 26 mars 2010.

Au titre du Conseil Régional, le Conseil a approuvé le procès-verbal de la session tenue le 17 décembre 2009 à Cotonou, au Bénin.

Par ailleurs, il a pris connaissance de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du quatrième trimestre de l'année 2009.

Au titre de la BOAD, le Conseil, après avoir approuvé les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, a exprimé ses félicitations pour les excellents résultats obtenus. Il a par la suite approuvé la proposition de nomination de Commissaires aux comptes pour les exercices 2010 à 2015 inclus; la Stratégie de prise de participation de la BOAD et le Rapport Annuel 2009 de la BOAD.

Les Ministres ont pris connaissance des différents dossiers concernant notamment le compte rendu d'exécution du Budget d'équipement et de fonctionnement de l'exercice 2009, la situation des ressources du Fonds de bonification de la BOAD, la situation au 31 janvier 2010 de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD, la situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2009, le compte rendu de la 10^{ème} réunion du Comité d'Audit de la BOAD, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 27 mars 2010, la note sur l'état d'avancement du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, le bilan de la 1^{ère} année de mise en œuvre du Plan Stratégique 2009-2013 de la BOAD, le relevé des décisions de la 76^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue à Bissau, le 27 mars 2010.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a été informé des démarches entreprises dans le sens de l'actualisation des indicateurs de suivi de l'inflation et de l'évolution conjoncturelle du secteur industriel.

Le Conseil a observé que ces démarches ont été, en grande partie, axées autour de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), base 1996, dont la rénovation était devenue nécessaire, compte tenu des changements structurels intervenus dans la consommation des ménages au sein de l'Union. Le Conseil a adopté un projet de Règlement définissant, notamment, la nouvelle base 2008 de l'IHPC et la méthodologie correspondante qui permet une mesure plus fiable et plus comparable de l'inflation au sein des Etats membres de l'UEMOA, en conformité avec les normes internationales.

Le Conseil a adopté, s'agissant du suivi du secteur industriel, un projet de Directive sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) et des soldes d'opinion issus des Enquêtes Harmonisées des Opinions dans l'Industrie (EHOI) au sein des Etats membres de l'UEMOA. Ce texte met à la disposition des Etats de l'Union des normes de référence communes, pour le calcul de ces indicateurs, opérationnelles dans un délai maximum de 12 mois.

Examinant les programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de la Guinée-Bissau, du Mali et du Togo, le Conseil des Ministres s'est félicité de l'orientation favorable des sentiers de convergence déclinés. Le Conseil a adopté les Décisions y relatives, tout en invitant les Etats membres à mettre en œuvre les recommandations de la Commission.

Le Conseil a examiné et adopté un projet de Directive portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA. Ce texte vise à harmoniser l'imposition des revenus des valeurs mobilières et les modalités de taxation des prestations fournies par les intermédiaires agréés du marché financier régional de l'UEMOA. Il prévoit également, pour le développement du marché financier, des mesures fiscales incitatives tenant compte de la nature des produits financiers et des secteurs d'activités économiques. La nouvelle Directive contribuera, en outre, à rendre plus attractif le marché financier régional de l'UEMOA, à favoriser l'essor des opérations boursières et à offrir un moyen alternatif de financement aux entreprises dans l'Union.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté deux Règlements relatifs à la mise en place du marché hypothécaire et de la titrisation de l'UEMOA. Ces Règlements portent respectivement sur les fonds communs de titrisation de créances et les opérations de titrisation ainsi qu'à l'émission d'obligations sécurisées dans l'UEMOA.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour en Guinée-Bissau, expriment à son Excellence, Malam Bacaï SANHÁ, Président de la République de Guinée-Bissau, au Gouvernement ainsi qu'au peuple bissau-guinéens leur profonde gratitude.

Fait à Bissau, le 30 mars 2010

Le Président du Conseil des Ministres



José Mário VAZ